

Date de transmission de l'acte: 03/12/2024

Date de reception de l'AR: 03/12/2024

046-214603037-DE_2024_3_3-DE

A G E D I

République française

Commune de SENAILLAC-LAUZES

LOT

Séance du 27 novembre 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation 19 novembre 2024 le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC
Présents : 8	Présents : Christophe BENAC, Marie-Françoise GUITARD, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Mélanie GARDOU représentée par Christophe BENAC
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: David RIVIERE
	Secrétaire de séance: Carole DUGOUCHET

Objet: Arbre cimetière d'Artix - DE_2024_3_3

Le Conseil Municipal a examiné la question de l'abattage d'un arbre situé dans l'enceinte du cimetière communal d'Artix.

Considérant :

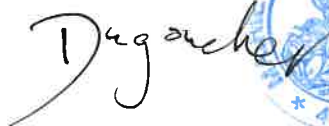
- Que l'arbre en question dégrade les tombes et caveaux environnant (fissure des fondations, sève sur les pierres tombales...)
- Que la société Gabard et Associés a présenté un devis pour la réalisation de ces travaux, incluant l'abattage de l'arbre, l'évacuation des déchets végétaux et la sécurisation de la zone pendant les travaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Approuve** l'abattage de l'arbre situé au cimetière communal ;
- **Valide** le devis n° DEV00549, émis par l'entreprise Gabard et Associés, pour un montant de 857.50 € HT, incluant la prestation d'abattage, l'évacuation des débris, ainsi que toutes les mesures de sécurité nécessaires pendant l'exécution des travaux ;

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance





Le Maire

Christophe BENAC



Publié sur le site de la commune le : 13/12/2024

